



FEVRIER 2026  
VERSION POUR APPROBATION



**COEUR  
DE  
NACRÉ**  
COMMUNAUTÉ DE COOPÉRATIVES  
CAMPAGNE SUR



## Bâti

Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m







# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE NACRE



VERSION POUR APPROBATION  
BASLY

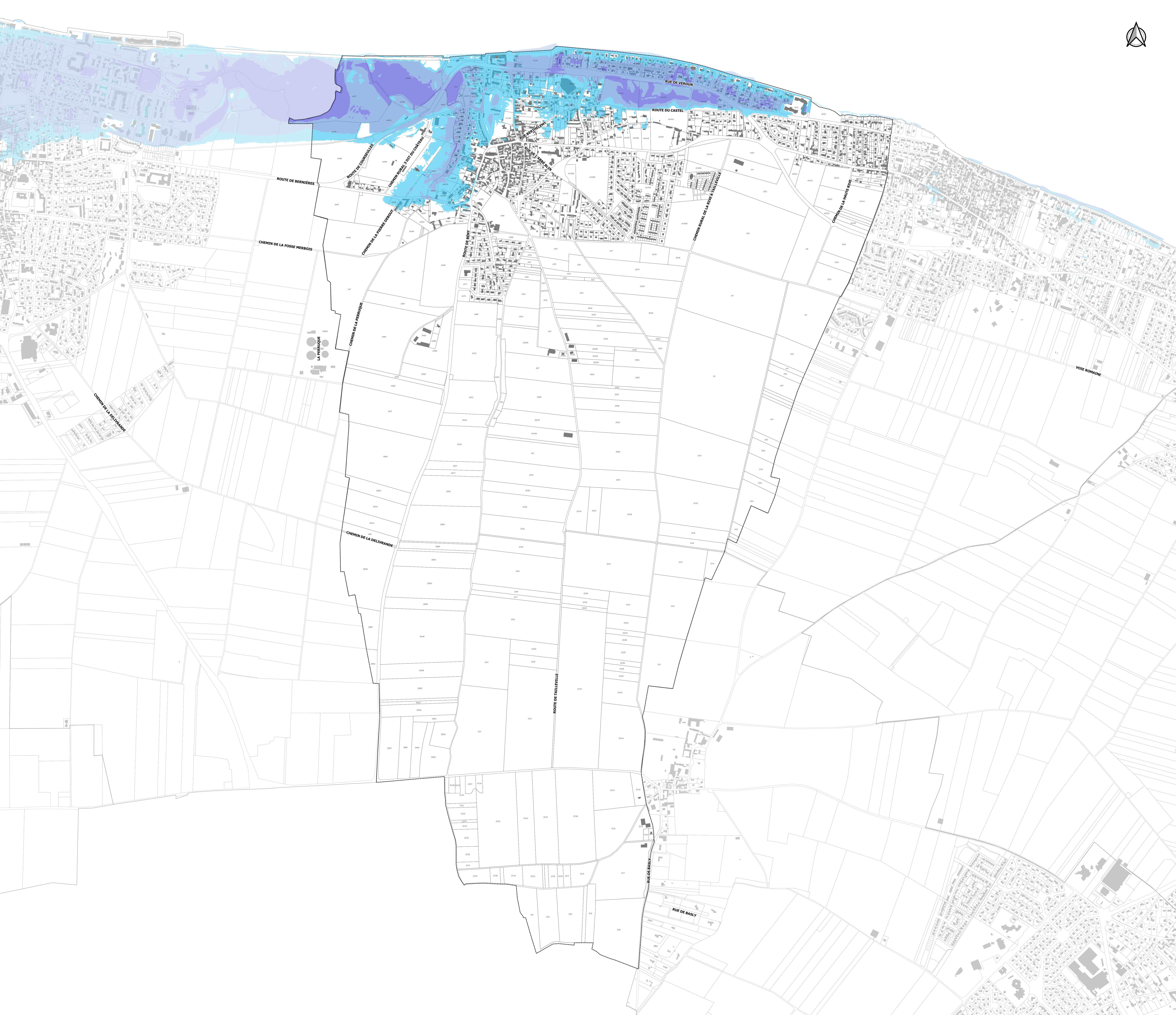
 Limite parcellaire  
 Bâti

### Zone sous le niveau marin

- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m
- Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m
- Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m







# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

FEVRIER 2026  
VERSION POUR APPROBATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE NACRE



VERSION POUR APPROBATION  
BERNIERES-SUR-MER

## 1. Habillage

-  Limite parcellaire  
 Bâti

## 2. Risque de submerssion marine

### Zone sous le niveau marin

- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m
- Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m
- Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m





## FEVRIER 2026



**COEUR  
DE NACRÉ**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CAMPAGNE - SUR

☐ Limite parcellaire

Bâti

### Zone sous le niveau marin

Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m

Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m

Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m





4P. ZONE SOUS LE  
NIVEAU MARIN

PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL - PLUI

FEVRIER 2026  
VERSION POUR APPROBATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE NACRE



VERSION POUR APPROBATION  
COURSEULLES-SUR-MER

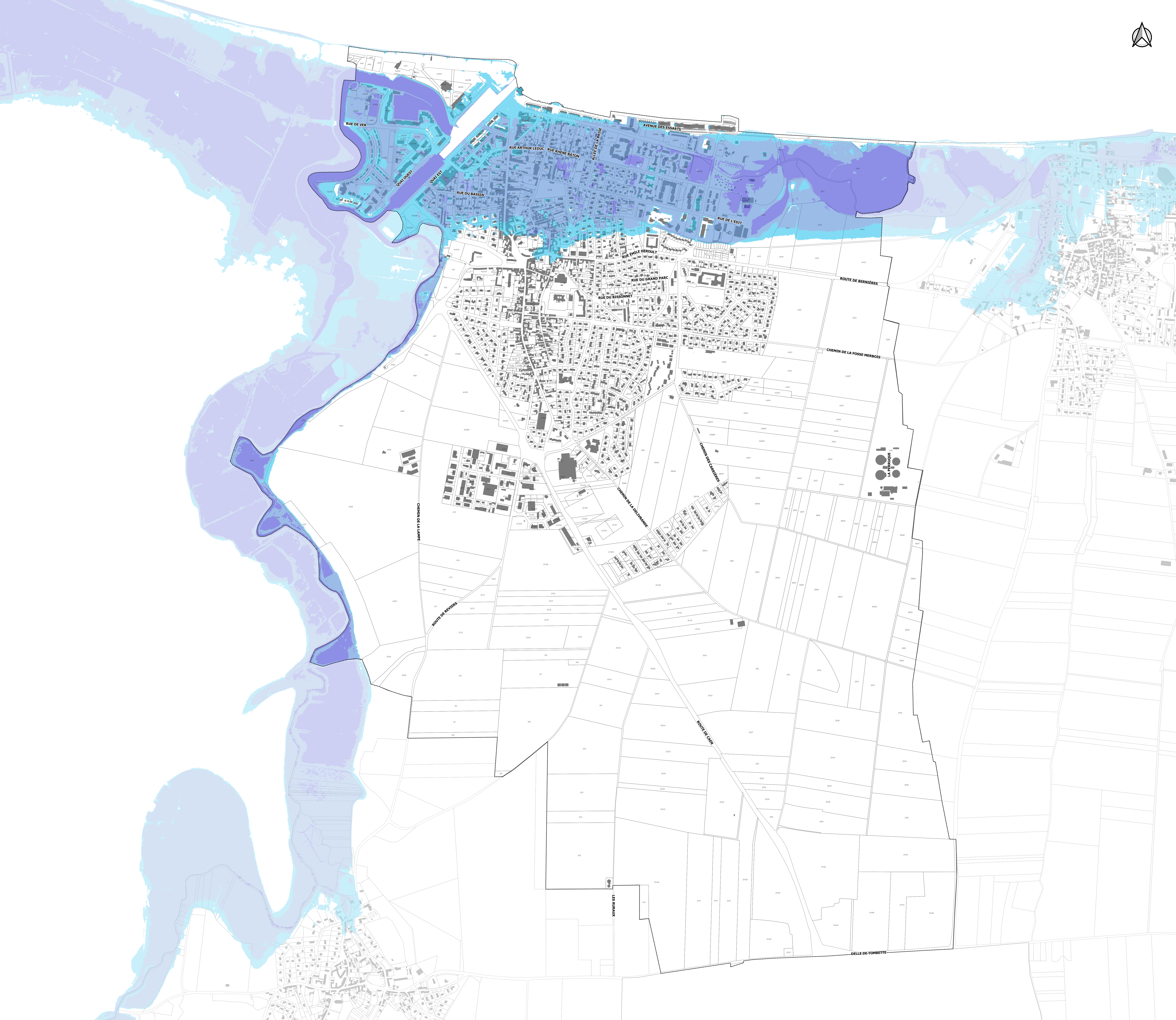
#### 1. Habillage

- Limite parcellaire
- Bâti

#### 2. Risque de submersion marine

##### Zone sous le niveau marin

- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m
- Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m
- Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m







# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE NACRE



## 1. Habillage

- ## 2. Risque de submersion marine

### Zone sous le niveau marin

- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m
- Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m
- Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m







VERSION POUR APPROBATION  
DOUVRES-LA-DELIVRANDE



4P. ZONE SOUS LE NIVEAU MARIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

FEVRIER 2026  
VERSION POUR APPROBATION

1. Habillage

- Limite parcellaire
- Bâti

2. Risque de submersion marine

Zone sous le niveau marin

- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m
- Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m
- Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m





4P. ZONE SOUS LE NIVEAU MARIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

FEVRIER 2026  
VERSION POUR APPROBATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE NACRE



VERSION POUR APPROBATION  
LANGRUNE-SUR-MER

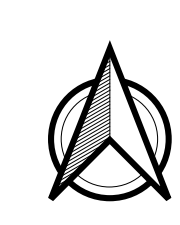
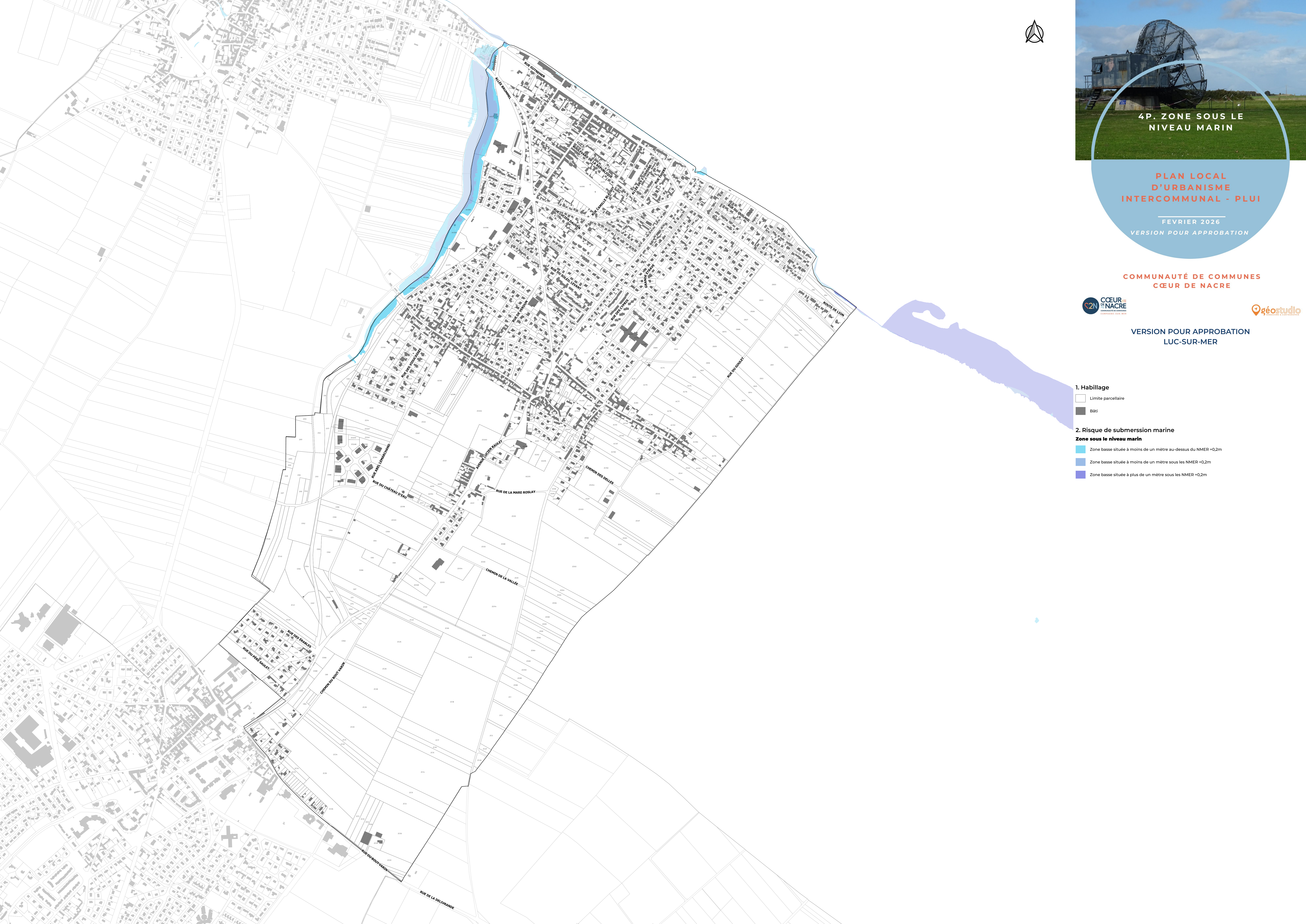
1. Habillage

- Limite parcellaire
- Bâti

2. Risque de submersion marine

- Zone sous le niveau marin**
- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMR +0,2m
  - Zone basse située à moins de un mètre sous les NMR +0,2m
  - Zone basse située à plus de un mètre sous les NMR +0,2m





4P. ZONE SOUS LE NIVEAU MARIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

FEVRIER 2026  
VERSION POUR APPROBATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE NACRE



VERSION POUR APPROBATION  
LUC-SUR-MER

1. Habillage

- Limite parcellaire
- Bâti

2. Risque de submersion marine

Zone sous le niveau marin

- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m
- Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m
- Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m





4P. ZONE SOUS LE NIVEAU MARIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

FEVRIER 2026  
VERSION POUR APPROBATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE



VERSION POUR APPROBATION PLUMETOT

1. Habillage

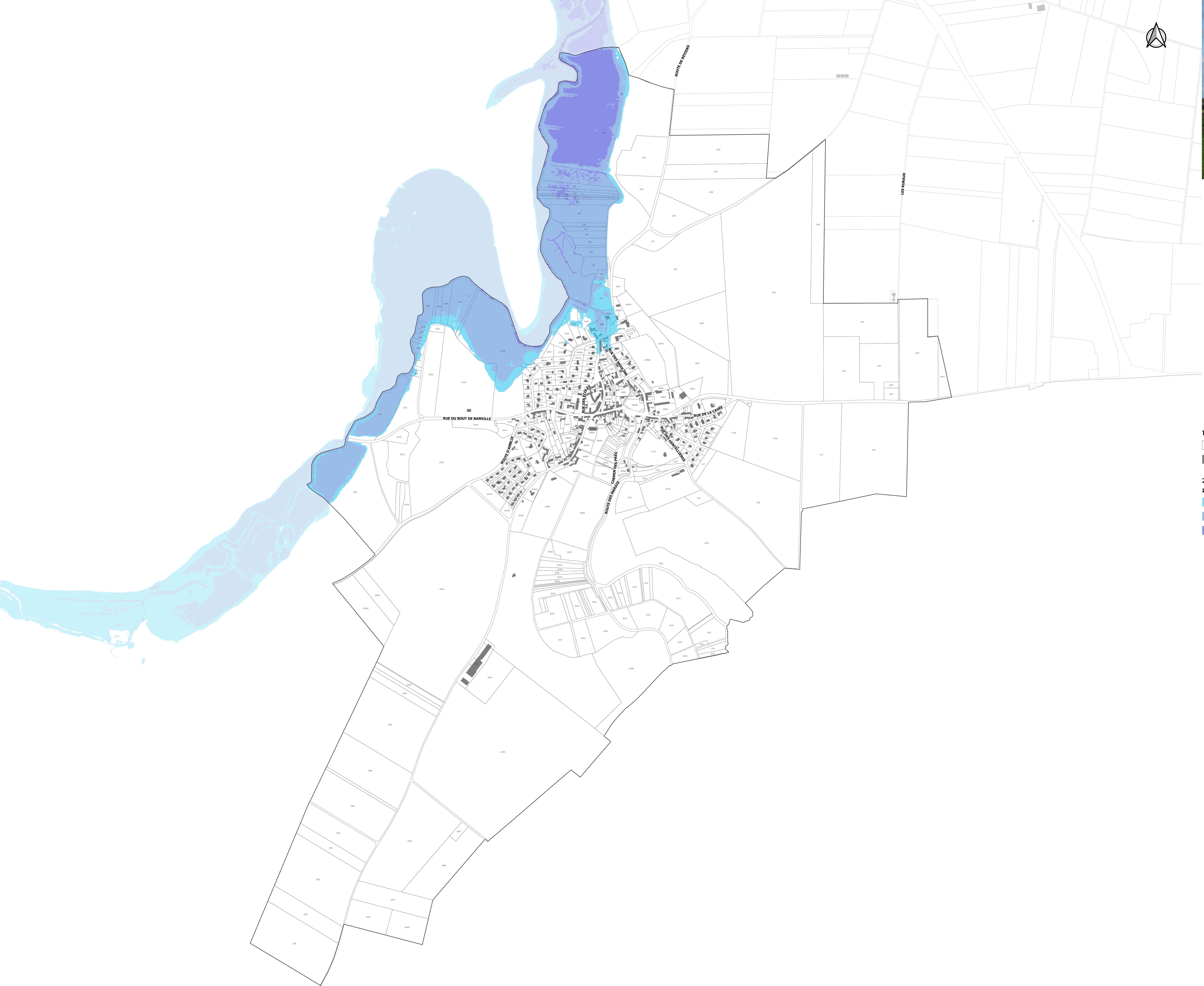
- Limite parcellaire
- Bâti

2. Risque de submersion marine

Zone sous le niveau marin

- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m
- Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m
- Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m





4P. ZONE SOUS LE NIVEAU MARIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

FEVRIER 2026  
VERSION POUR APPROBATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE



VERSION POUR APPROBATION  
REVIERS

1. Habillage

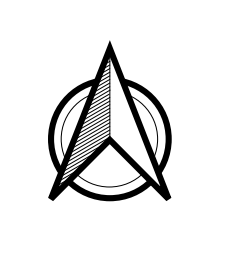
- Limite parcellaire
- Bâti

2. Risque de submersion marine

Zone sous le niveau marin

- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m
- Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m
- Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m





4P. ZONE SOUS LE NIVEAU MARIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

FEVRIER 2026

VERSION POUR APPROBATION



VERSION POUR APPROBATION SAINT-AUBIN-SUR-MER

1. Habillage
- Limite parcellaire
  - Bâti
2. Risque de submersion marine
- Zone sous le niveau marin**
- Zone basse située à moins de un mètre au-dessus du NMER +0,2m
  - Zone basse située à moins de un mètre sous les NMER +0,2m
  - Zone basse située à plus de un mètre sous les NMER +0,2m